



Mission régionale d'autorité environnementale  
ÎLE-DE-FRANCE

## Procès-verbal de la séance du jeudi 18 novembre 2021

(de 14 h à 18 h 30 à Vincennes, locaux de la DREAT salle 400)

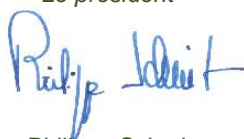
	<p><b>Membres invités :</b> Eric Alonzo (EA), Noël Jouteur (NJ), Hubert Isnard (HI) Jean-François Landel (JFL), Ruth Marques (RM), François Noisette (FN), Philippe Schmit (PS),</p> <p><b>Autres participants sollicités sans voix délibératives :</b> François Belbezet, chef du département évaluation environnementales de la DRIEAT,</p>	
<b>Informations</b>		
	<p><b>Information sur les décisions prises depuis la réunion du 21 octobre 2021</b> dans le cadre des délégations accordées par la MRAe</p>	Les décisions prises n'appellent pas de remarques
	<p><b>Informations diverses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'atelier sur la rédaction des avis se réunira le 29 novembre</li><li>- Une réunion entre le DEE et les membres de la MRAe se tiendra le 13 janvier 2022</li><li>- La MRAe est informée d'un projet important consistant à créer trois data centers reliés. La localisation préférentielle est recherchée en Seine-et-Marne</li></ul>	
	Présentation de l'ordre du jour prévisionnel de la séance du 2 décembre 2021.	
<b>Délibérations</b>		
	<b>Procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2021</b>	Le procès-verbal est adopté
	<b>Désignation de coordonnateurs, de délégués et fixation du niveau d'enjeu</b> pour des dossiers de cas par cas sur des plans/programmes et pour des avis sur des plans/programmes (PP) ou sur des projets (PJ), (tableau attributions infra)	La répartition des dossiers est adoptée selon le tableau présenté ci-dessous.
	<b>Avis</b> n° 1747 Compans (77) – ZAC des deux Moulins, rapporteur François Noisette	Avis adopté à l'unanimité
	<b>Avis</b> n° 1714 Le Mesnil-Amelot (77) – ZAC Chapelle de Guivry, rapporteur Noël Jouteur	Avis adopté à l'unanimité
	<b>Avis</b> n° 1741 Le Mesnil-Amelot (77) – Réalisation d'un ensemble immobilier logistique, rapporteur Noël Jouteur	Avis adopté à l'unanimité
	<b>Avis</b> n° 1742 Le Mesnil-Amelot (77) – Réalisation de 3 entrepôts logistiques, rapporteur Noël Jouteur	Avis adopté à l'unanimité
	<b>Avis</b> n° 1745 Eragny-sur-Oise (95) - Construction d'un ensemble immobilier, rapporteur Eric Alonzo	Avis adopté à l'unanimité
	<b>Avis</b> n° 1746 Viry-Châtillon (91) – Construction d'un ensemble immobilier, rapporteur Ruth Marques	Avis adopté à l'unanimité
	<b>Avis</b> n° 1739 Argenteuil (95) – Création d'un data center Equinix, rapporteur Philippe Schmit	Avis adopté à l'unanimité

	<b>Décision</b> n° 6627 Choisy-le-Roi (94) – Mise en compatibilité, proposition d’obligation	Décision adoptée à l’unanimité
	<b>Décision</b> n° 6631 Samois-sur-Seine (77) – Modification n° 2, proposition de dispense	Décision adoptée à l’unanimité
	<b>Décision</b> n° 6637 Colombes (92) - Modification simplifiée n° 3, proposition de dispense	Décision adoptée à l’unanimité
	<b>Décision</b> n° 6630 Est Ensemble (93) – Modification, proposition de dispense	Décision adoptée à l’unanimité
	<b>Décision</b> n° 6641 Nandy (77) – Modification simplifiée du PLU, proposition de dispense	Décision adoptée à l’unanimité
	<b>Délibération en vue de faciliter la réattribution de dossiers au sein de la MRAe (document annexé)</b>	Délibération adoptée à l’unanimité
	<b>Avis à émettre sur la demande de nomination d’un 4<sup>ème</sup> membre associé</b>	Avis émis à l’unanimité
	<b>Annulation de la séance du 30 décembre 2021</b> et passage des décisions et avis en décision par délégation	Délibération adoptée à l’unanimité
	<b>Evolution du modèle des décisions au cas par cas faisant l’objet d’un délibéré</b> : il sera mentionné désormais le nom des membres ayant pris part à la délibération. Par ailleurs, la mention relative à l’absence de conflit d’intérêt sera ajoutée en début d’avis.	Décision adoptée à l’unanimité

Propositions d’attributions						
numéro	typ	Ville	dép	objet	DL	Coord/déleg
6697	KPK	Le Tremblay-sur-Mauldre	78	Révision	05/01/2022	PS/JFL
6696	KPK	Les Clayes-sous-Bois	78	Modification n° 2	04/01/2022	PS/JFL
6693	KPK	Jouarre	77	Modification	26/12/2021	FN/PS
6695	KPK	Les Loges-en-Josas	78	Révision	29/12/2021	FN/PS
6708	PP	Saint-Germain-lès-Corbeil		Révision	04/02/2022	RM/EA
6509	REC	Méry-sur-Oise	95	Recours gracieux	31/12/2021	NJ/ séance
6713	PP	Les Alluets-le-Roi	78	Révision	10/02/2022	FN/NJ
6714	PP	Morainvilliers	78	Révision	10/02/2022	FN/NJ
6715	PP	Orgeval	78	Révision	10/02/2022	FN/NJ
5596	KPK	Ormoy	91	Révision	26/12/2021	NJ/PS
1755	PJT	Boulogne-Billancourt	92	Construction d'un ensemble immobilier sur la partie centrale de l'île Seguin ZAC Seguin-Rives de Seine	18/12/2021	EA/PS

*Les dossiers présentés ci-dessus relèvent du niveau d'enjeu 1*

Le président



Philippe Schmit

## Prochaines réunions :

### - Jeudi 2 décembre 2021, 14 h, à Vincennes, ODJ prévisionnel

	<u>Décision</u> n° 6659 Forges-les-Bains (91) – Modification, rapporteur FN	Ech. 5/12/2021
	<u>Décision</u> n° 6656 Soisy-sous-Montmorency (95) – Modification n° 1, rapporteur FN	Ech. 7/12/2021
	<u>Décision</u> n° 6679 La Norville (91) – Modification simplifiée n° 2, rapporteur FN	Ech. 11/12/2021
	<u>Décision</u> n° 6663 Boissise-la-Bertrand (77) – MeC par DP, rapporteur NJ	Ech. 04/12/2021
	<u>Décision</u> n° 6662 La Ferté-sous-Jouarre (77) – Modification, rapporteur PS	Ech. 04/12/2021
	<u>Avis</u> n° 1721 Valenton (94) – Traitement chimique usine du SIAAP, rapporteur NJ	Ech. 04/12/2021
	<u>Avis</u> n° 6602 Brie des Rivières et Châteaux (77) – Elaboration du PCAET, rapporteur HI	Ech. 07/12/2021
	<u>Avis</u> n° 1749 Massy (91) – Construction de logements « projet îlot de Galvini », rapporteur RM	Ech. 04/12/2021
	<u>Avis</u> n° 1743 Marolles-sur-Seine (78) – réalisation de la ZAC du Moulin, rapporteur PS	Ech. 10/12/2021
	<u>Avis</u> n° 6640 Marolles-sur-Seine (78) – Mise en compatibilité, rapporteur PS	Ech. 10/12/2021

### - Jeudi 16 décembre 2021, 14 h, en visioconférence,

	<u>Avis</u> n°1754 Sartrouville (78), Réaménagement de la cité des Indes quartier du Plateau, rapporteur FN	Ech. 18/12/2021
	<u>Avis</u> n°1753 Juvisy-sur-Orge (91), Construction d'un établissement de soins de suite de réadaptation rapporteur NJ	Ech. 18/12/2021
	<u>Avis</u> n°1755 Boulogne-Billancourt (92), Construction d'un ensemble immobilier sur la partie centrale de l'Île Seguin ZAC Seguin-Rives de Seine, rapporteur EA	Ech. 18/12/2021
	<u>Avis</u> n°6642, 6643, 6644, 6645,6646, Buno-Bonnevaux (91), révision allégée du PLU, rapporteur JFL	Ech. 21/12/2021
	<u>Avis</u> n°6647, Longnes (78), modification n°1 du PLU, rapporteur NJ	Ech. 21/12/2021
	<u>Avis</u> n°1756, Chambourcy (78), réalisation d'un ensemble immobilier, rapporteur PS	Ech. 22/12/2021
	<u>Avis</u> n°1757, Saint-Thibault-des-Vignes (77), création d'une unité de méthanisation, rapporteur HI	Ech. 25/12/2021
	<u>Décision</u> n°6508, Brie-Comte-Robert, recours gracieux, rapporteur NJ	Ech. 21/12/2021

### - Jeudi 30 décembre 2021, séance annulée, les dossiers suivants seront adoptés par délégation

	<u>Avis</u> n°6657 Briis-sous-Forges (91), Révision du PLU, rapporteur JFL	Ech. 27/12/2021
	<u>Décision</u> n°6688 Limoges-Fourches (77), révision du PLU, rapporteur JFL	Ech. 26/12/2021
	<u>Décision</u> n°6693 Jouarre (77), modification du PLU, rapporteur XX	Ech. 26/12/2021
	<u>Décision</u> n°6695 Les Loges en Josas (78), révision du PLU, rapporteur XX	Ech. 29/12/2021

- Jeudi 13 janvier 2022, 14 h, à Vincennes,
- Jeudi 27 janvier 2022 14 h, en visioconférence,
- Jeudi 10 février 2022 14 h, à Vincennes,
- Jeudi 24 février 2022 14 h, en visioconférence,

**Délibération du 18 novembre 2021 régissant le recours à la délégation en application de l'article 3 du règlement intérieur de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France.**

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France, réunie le 18 novembre 2021, en présence de : Eric Alonzo, Hubert Isnard, Noël Jouteur, Ruth Marques, Jean-François Landel, François Noisette, et Philippe Schmit, membres ayant voix délibératives,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1, L. 122-1-1, L. 122- 4, R. 122-17 et R. 122-18 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-6, R. 104-21 et R. 104-28 ;

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, notamment le troisième alinéa de son article 17 prévoyant que « *La mission régionale d'autorité environnementale du conseil peut donner délégation à un ou plusieurs de ses membres pour statuer sur les demandes d'examen au cas par cas mentionnées aux articles R.122-18 du code de l'environnement et R. 104-28 du code de l'urbanisme et sur les demandes d'avis mentionnées à l'article L. 122-1, au deuxième alinéa du III de l'article L. 122-1-1 et à l'article L. 122-4 du code de l'environnement et à l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme* » ;

Vu le règlement intérieur de la mission régionales d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France approuvé lors de sa séance du 19 novembre 2020 et publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique le 1<sup>er</sup> décembre 2020, notamment le huitième alinéa de son article 3 prévoyant que « *La MRAe peut déléguer certaines de ses compétences à son président ou à un autre de ses membres. Elle définit, par une délibération spécifique, les modalités régissant le recours à la délégation relative à chaque type d'actes qu'elle adopte, en tenant compte du niveau d'enjeu du plan, du programme ou du projet et de l'ampleur probable de ses incidences sur l'environnement et la santé, et en précisant les modalités de consultation des membres et de compte rendu* » ;

Vu la délibération de la Mission régionale du 17 décembre 2020 régissant le recours à la délégation en application de l'article 3 du règlement intérieur de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France ;

Vu la délibération du 8 septembre 2021 désignant les membres bénéficiaires des délégations prévues dans la délibération de la MRAe du 17 décembre 2020 régissant le recours à la délégation en application de l'article 3 du règlement intérieur de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France ;

Considérant que la continuité de l'adoption des décisions et des avis de la mission régionale d'autorité environnementale doit être assurée malgré l'absence simultanée de plusieurs membres de la mission régionale d'autorité environnementale ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup> : modification des délégations**

Le président ou le membre assurant les fonctions de président peut réattribuer, en raison de l'absence ou de l'impossibilité du membre initialement désigné ou de l'urgence à statuer, à autre un membre de la MRAe mentionné par la délibération du 8 septembre 2021 désignant les membres bénéficiaires des délégations la coordination et/ou la signature des avis et décisions mentionnés dans la délibération du 17 décembre 2020 régissant le recours à la délégation.

Cette réattribution est faite après un échange et l'accord du membre initialement désigné sauf en cas d'urgence.

**Article 2 : Compte-rendu d'un changement de délégation lors de la plus proche séance**

Toute évolution dans l'attribution des délégations ou dans la coordination d'un dossier confié à un membre de la mission doit faire l'objet d'un compte-rendu par le président ou son faisant fonction lors de la plus prochaine séance de la MRAe. Elle lui en donne acte.

**Article 3 : mesures de publicité de la présente délibération**

La présente décision sera mise en ligne sur le site de la MRAe d'Île-de-France.

Fait et délibéré à Paris, le 18 novembre 2021.

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale Île-de-France,

Le président,

Philippe Schmit